

Emplacements réservés		
N°	Destination	Superficie
ER1	Projet de la voirie pour l'opération de réhabilitation d'un plan de réaménagement	351 m <sup>2</sup>
ER2	Aménagement d'une place de retournement	159m <sup>2</sup>
ER3	Aménagement d'une place de retournement	459m <sup>2</sup>
ER4	Extension du cimetière	487 m <sup>2</sup>

- LEGENDE**
- Limite de zone
  - Nom de zone
  - Emplacement réservé
  - ERI Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés) à la date d'approbation du PLU
  - Exploitation soumise au RSD à la date d'approbation du PLU
  - Zone de risque géologique maîtrisable

**TYPLOGIE DES ZONES**

- UA : zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
- UAi : secteur urbain ayant un risque potentiel d'inondation (étude préfatu et préplu de la basse vallée du Doubs)
- UB : zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel
- UXI : zone urbaine voisée à caractère d'activités économiques potentiellement inondable
- 1AUA : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante habitat dans le cadre d'un aménagement d'ensemble
- 1AUB : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante habitat au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes
- A : zone à caractère agricole
- Ni : zone à caractère rural (étude préfatu et préplu de la basse vallée du Doubs)
- N : zone à caractère rural (étude préfatu et préplu de la basse vallée du Doubs)
- Ni : secteur naturel ayant un risque potentiel d'inondation (étude préfatu et préplu de la basse vallée du Doubs)
- Nh : secteur naturel où les constructions sont autorisées sous des conditions spécifiques

DEPARTEMENT DU JURA  
**COMMUNE DE RAHON**  
**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**PLAN DE ZONAGE**  
**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire :

**Verdi Ingénierie Bourgogne**  
Franche-Comté  
13 Avenue Aristide Briand  
39100 DOLE  
Tél: 03.84.79.02.57

**4.1**

ECHELLE:  
1/2000

